

## Décision n° D2021\_052

**Le président du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

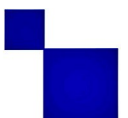
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2113-11, R2124-2 1°, R 2162-2 al.2 ; et R2162-4 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n° 2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

**décide**

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises relatif à l'accord-cadre mixte mono-attributaire de services, d'une durée d'un an, renouvelable 3 fois tacitement, pour des prestations d'entretien des espaces verts, naturels, cultivés et pâturés dans les secteurs forêt, puits d'enfer et bocage du parc départemental du Sausset, dont les seuils sont les suivants pour la partie à bons de commande :



Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211011-D2021\_052-AR

- montant maximum : 40 000 euros HT annuel
- montant maximum : 320 000 euros HT annuel

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil  
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211011-D2021\_052-AR